



refus de renouveler mon titre de séjour

Par **onelovit**, le **26/07/2012** à **13:16**

Bonjour à tous, je vais essayer d'être le plus clair possible dans mes explications.

Je m'appelle Malek Yassine, de nationalité marocaine, j'ai fait le lycée français d'agadir où j'ai décroché mon bac scientifique mention très bien.

J'ai obtenu mon visa pour venir faire mes études de médecine en France, et j'ai aisément obtenu mon premier titre de séjour pour tenter le concours de la première année de médecine.

J'ai réussi le concours du premier coup en 2007/2008 et j'ai validé la 2ème et 3ème année assez facilement (2008/2009 et 2009/2010), jusque là tout est parfait. j'accède en 4ème année de médecine pour l'année 2010/2011 et c'est là que tout mon petit monde commence doucement à s'écrouler, j'ai eu beaucoup de soucis personnels et affectifs, et j'ai plongé dans une dépression, j'ai raté mes examens du premier semestre et ne me suis pas présenté à ceux du deuxième. Je redouble donc ma 4ème année.

Le souci c'est qu'entre temps je ne suis pas allé renouveler mon titre de séjour (qui a expiré en novembre 2010).

L'année 2011/2012 a été encore pire puisque j'étais encore plus déprimé, n'avais pas la force d'aller à mes stages, ce qui m'a valu de tripler ma 4ème année.

Nous sommes le 26 juillet 2012 et je me décide enfin à reprendre ma vie en main et à faire toutes les démarches que je n'ai pas eu le courage ou la présence d'esprit de faire ces 2 dernières années, je prépare mes papiers et je me rends à la préfecture.. après 3 heures d'attente le drame, la dame au guichet me dit qu'elle ne peut rien faire pour moi et elle m'a demandé de déposer un recours auprès du préfet en montant un dossier béton pour avoir un nouveau titre de séjour ...

rentré chez moi et commençant peu à peu à réaliser la gravité de la chose, je me décide de contacter un psychiatre avec lequel j'ai RDV demain pour discuter de ce passage à vide et pourquoi pas apporter du poids à un éventuel dossier de recours gracieux (si j'ai bien compris).

Je ne sais pas quoi faire maintenant, je ne sais pas quel type de recours je dois demander, je ne sais pas si je recevrais une invitation à quitter le territoire, je ne sais pas si j'ai des chances ou pas de rester car nom de dieu j'ai la niak, j'ai envie de tout donner et être un bon médecin! si vous pouviez me répondre je vous serais infiniment reconnaissant !

Par **AMBROSIUS**, le **26/07/2012** à **14:47**

Bonjour,

Il vous faut constituer un dossier de demande de titre de séjour.

Etes-vous inscrit actuellement dans une université française ?

Prenez attache avec une association d'aide aux étrangers ou un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Cordialement

Par **onelovit**, le **26/07/2012 à 18:04**

Rebonjour,

je vous remercie d'abord d'avoir répondu à ma question, quand je suis allé à la préfecture ce matin, j'avais déjà tout les papiers nécessaires au renouvellement, mais la dame ne les a même pas regardés, elle m'as tout simplement repris le titre (vu qu'il était périmé depuis un moment) et m'as dis de déposer un recours auprès du préfet.. je suis inscrit en médecine pour cette année (2011/2012), et je peux éventuellement me préinscrire pour l'année 2012/2013 sur internet (les gens de la scolarité étant en vacances)...

j'ai contacté une association d'avocats sur bordeaux qui m'as accordé un bon de consultation avec un avocat spécialisé demain dans la matinée.

Je suis un peu perdu je ne sais pas si les choses vont bien se dérouler ou si j'ai fouttu ma vie en l'air ..

bref c'est pas la joie !

encore merci de m'avoir répondu!

Par **sami33**, le **22/07/2014 à 02:55**

bonsoir jé voulu vous demandé des renseignement jé raté mon rdv a la préfecture de remise du rc pc de ma carte séjour vie privé familial sachant que c mon premier rdv si vous pouvez m'aider a me donner des renseignement quels qui il va passer après merci de m'avoir répondu!

Par **Kader chaoui**, le **22/12/2018 à 10:14**

Bonjour à ce jour je possède un titre de séjour valable 1 ans jusqu'à 20/02/19.

Une erreur de ma part c'est produite en allant sur le site de rendez-vous au lieu de prendre un RDV pour renouvellement de titre inférieur de 10 ans ,j'ai pris un RDV pour renouvellement de titre de séjour 10 ans, hier le 21/12/18 la préfecture na peus me recevoir que dois je faire au niveau administratif.

Merci pour votre réponse.